L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

DIMANCHE MATIN, 27 JUIN.

LES BLACK HILLS.

En l'absence du secrétaire de la Guerre, mais d'après ses instructions, M. H. Crosby, le chef clerc du département, a transmis au secrétaire de l'Intérieur le rapport suivant du rapport du capitaine du génie Ludlow, qui a été chargé d'explorer les Black Hills en juillet et août 1874.

En attendant qu'on ait reconnu qu'il y a de grandes quantités de métaux précieux dans les Black Hills, les indications recueillies dans mon voyage sont contraires à cette supposition. Cette région, toutefois, est très riche et sa valeur est très grande. Ne ressemblant en rien au reste du territoire dans lequel elle se trouve, sa fertilité de sol, la variété de ses ressources et son délicieux climat, ainsi que la protection qu'on y rencontre contre les chaleurs torrides et les bourrasques glaciales des prairies avoisinantes, la désignent pour devenir le centre d'une nombreuse population.

Pour en arriver là, il faut indispensablement que la question des Indiens soit résolue. Cette région est chère aux Peaux-Rouges comme terrain de chasse et comme asile. Ceux d'entre eux qui songent à l'avenir, se préoccupant de l'époque où la chasse du bison qui est actuellement la nourriture principale des tribus sauvages, ne suffira plus à les faire vivre, pensent depuis longtemps à faire de ces montagnes leur demeure permanente et à y attendre l'extinction graduelle de leur race. C'est pour ces diverses raisons que l'occupation de ce territoire par les blancs ne saurait être autorisée. Pendant tout le temps que la majorité des Indiens vivront sous le contrôle du gouvernement des Etats-Unis, aucun traité par lequel ils abandonneront leurs droits de propriété aux Etats-Unis ne sera respecté par les tribus hostiles.

En admettant même que, avec le consentement des Indiens des réserves, l'occupation de ces montagnes devienne possible, il faudra, pour protéger les établissements des colons, des troupes considérables. Les incursions des pillards seront fréquentes, ainsi que les massacres, et ce sont là des conditions défavorables pour une augmentation de la population.

Les Peaux-Rouges n'ont pas d'autre pays dans l'Ouest où ils peuvent émigrer; il ne leur reste plus que le territoire de Saskachewan sur la frontière du Nord pour chasser le bison. Ce qu'il y aurait probablement de mieux à faire serait d'établir dans les Black Hills la réserve des Sioux pendant une cinquantaine d'années. Là, ils prendraient l'habitude des travaux agricoles qui, pour eux, sont les plus aisés et les plus naturels et qui seraient pour résultat de débarrasser le gouvernement des Etats-Unis du soin de les nourrir.

(Signé) WILLIAM LUDLOW,
Capitaine du génie de l'armée des Etats-Unis.

INFORMATIONS.

Retenu à Versailles par les affaires politiques du moment, le maréchal de Mac-Mahon ne se rendra décidément pas à Rouen pour assister aux fêtes données à l'occasion du centenaire de Boïeldieu.

Telle est la réponse catégorique faite en son nom par le vicomte d'Harcourt, secrétaire de la présidence.

Sans perdre de temps, M. de Joly, architecte en chef de l'Assemblée nationale, a déjà passé tous les traités pour l'exécution des travaux nécessaires à l'installation à Versailles des deux Chambres.

A la suite des premiers pourparlers, les conditions qui lui furent faites par les entrepreneurs de Versailles étaient tellement onéreuses, qu'après s'être renseigné à la direction des travaux de Paris, M. de Joly dut s'adresser à de grands industriels de la capitale offrant toute garantie, tant au point de vue de la bonne exécution que de la rapidité des travaux.

Les traités, passés avec un rabais considérable, sont actuellement soumis à l'approbation de l'honorable ministre des travaux publics.

(Par voie télégraphique.)

Versailles.

M. Laboulaye lira lundi son rapport.

Le conseil des ministres examinera demain la loi sur la presse. Le projet supprime l'effet de l'état de siége et retire aux préfets le droit d'interdire la vente des journaux sur la voie publique.

Il est possible qu'il n'y ait pas séance demain pour ne pas scinder la discussion relative à l'enseignement supérieur.

La commission du budget nommera probablement M. Wolowski pour rapporteur général, M. de Bourgoing demandera aujourd'hui le dépôt du rapport relatif à l'élection de la Nièvre.

2e dépêche :

La commission du chemin de fer de grande ceinture a entendu le ministre des travaux publics. Elle n'a pas pris de résolution.

On dément que M. de Lavergne ait donné sa démission de président de son groupe.

La réunion de l'extrême gauche, après explication de M. Cazot sur la commission des Trente, a commencé l'examen des lois constitutionnelles, qu'elle continuera à ses prochaines réunions.

3e dépêche :

Le centre droit, réuni à une heure, a décidé, sur la proposition de M. Bocher, de former une commission d'information de neuf membres chargée d'éclairer la réunion sur la situation politique des départements au point de vue des élections aux Assemblées prochaines. Il a remis à lundi leur nomination. Le centre droit examinera lundi quelques observations soumises par divers membres relativement à plusieurs articles des lois constitutionnelles.

4e dépêche :

L'incident de Bourgoing viendra en fin de séance. M. Bourgoing déclarera que, élu depuis le 24 mai 1874, il n'a pas encore pu obtenir que la commission chargée de vérifier ses pouvoirs, donnât une solution; les 30,000 électeurs de la Nièvre attendent cette validation.

Depuis le vote des conclusions du rapport Savary, M. de Bourgoing n'a pas pu prendre part aux votes de l'Assemblée, on a voté cet ajournement à la majorité. M. de Bourgoing priera l'Assemblée d'adopter la résolution suivante :

"Le dossier relatif à l'élection de la Nièvre sera communiqué à M. de Bourgoing, et la commission statuera dans le délai de huit jours."

La séance est ouverte à deux heures et demie. M. d'Audiffret-Pasquier préside. Après quelques mots de M. d'Haussonville, appuyant le discours prononcé hier par M. Voisin, M. Jules Favre prend la parole.

Ainsi que nous l'avons annoncé, les membres du groupe de l'Appel au peuple se sont réunis à huit heures chez M. Levert, président de la réunion.

On a discuté dans cette réunion la question relative au mode d'élection le plus favorable au parti conservateur. Il serait téméraire d'affirmer dès aujourd'hui que le groupe de l'Appel au peuple s'est prononcé pour le scrutin de liste ou le scrutin d'arrondissement.

Les avis sont partagés: une décision sera prise à la veille seulement de la discussion de la loi électorale.

Le groupe de l'Appel au peuple, imitant l'exemple des groupes de la majorité du 25 février, s'est aussi préoccupé de la liste des candidats au Sénat.

Les députés de l'Appel au peuple ne se montreront point exclusifs: nous pouvons affirmer qu'ils ne s'inspirent que des idées conservatrices, et ils ont l'intention de patronner la candidature des représentants de toutes les fractions du parti conservateur.

Plusieurs journaux ont donné sur les perquisitions opérées dans le département de la Nièvre, des détails inexacts.

Nous recevons de la source la plus sûre des renseignements précis, qui offrent un vif intérêt et dont nous pouvons affirmer l'exactitude absolue:

Les perquisitions faites chez le rédacteur du Nivernais ont amené la découverte de deux lettres de M. le baron de Bourgoing, qui auraient été saisies.

L'une de ces deux lettres est ainsi conçue :

"Monsieur Buffet vient de faire une déclaration ministérielle qui a été mal accueillie par les radicaux. Le cabinet Buffet-Dufaure donne des garanties au parti conservateur; je vous enjoins donc le soutenir énergiquement et de défendre le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon."

Seconde lettre au rédacteur en chef du Nivernais :

"Je n'ai pas reçu la lettre dont vous m'annoncez l'expédition. Aurait-elle été interceptée ?"

Voilà le texte des deux lettres de M. de Bourgoing, saisies chez le rédacteur en chef du Nivernais.

C'ÉTAIT ÉCRIT ! — En 1817, il y avait au fort de Ham un prince maudissant le mur de sa prison. Ce prince s'appelait Louis-Napoléon Bonaparte.

Un Allemand se présenta un jour et apporta au prisonnier un papier à signer; en échange de sa signature, il lui donnait la clef d'or qui devait lui ouvrir les portes de sa prison.

Il lui laissait huit cent mille francs.

Cet homme était Smith, tapissier du duc de Brunswick.

Le traité d'alliance conclu entre Louis-Napoléon Bonaparte et Charles de Brunswick, était ainsi conçu :

ARTICLE PREMIER.

"Nous promettons et jurons, sur notre honneur et sur le saint Evangile: d'une part, de rétablir le duc de Brunswick dans son duché et si cela est possible de faire UNE ALLEMAGNE NATIONALE UNIE; d'autre part, d'assister le prince Napoléon dans son dessein de rendre à la France l'exercice de sa SOUVERAINETÉ NATIONALE."

(Le Duc de Brunswick, sa vie et ses mœurs, par Angelo de Sorr, Paris, 1875.)

Ainsi Louis-Napoléon Bonaparte avait juré sur le saint Evangile de faire une ALLEMAGNE NATIONALE UNIE. Il a tenu parole. Voilà écrit.

NOUVELLES DIVERSES.

La note de l'Agence Havas attestant que l'accord est complet entre le ministère sur la question du scrutin d'arrondissement et que M. le maréchal de Mac-Mahon est convaincu, comme ses ministres, de la nécessité de ce mode de scrutin, a causé une émotion des plus vives dans le camp républicain.

Les bureaux des gauches ont délibéré hier à ce sujet, et, vu la gravité des circonstances, ils ont cru devoir s'adjoindre quelques-uns des membres les plus influents du parti républicain.

On a soigneusement gardé le secret sur ce qui s'est dit et sur ce qui s'est fait dans cette réunion, qui était composée de quelques personnes à peine, et dont ni le Siècle ni le Rappel ne publient ni ne publieront un compte-rendu.

Toutefois, nous croyons savoir qu'il a été décidé que l'on soutiendrait énergiquement le système du scrutin de liste, mais on ne s'est pas dissimulé que son adoption était devenue improbable. On paraissait être persuadé que l'intervention de M. le maréchal de Mac-Mahon exercerait une grande influence sur les dispositions du centre gauche et que, cette fois, tous les efforts de M. Thiers pour l'empêcher de se séparer des gauches seraient impuissants.

On aurait même trouvé que celui-ci n'a pas été bien inspiré en conseillant cette réunion du centre gauche qui a fait tant de bruit et dont le résultat immédiat a été de provoquer des déclarations en sens contraire de la part du centre droit, du groupe Lavergne et de l'extrême droite, sur le concours de laquelle les partisans du scrutin de liste avaient compté.

M. Beaussire adresse au Temps la lettre suivante, en réponse à la lettre de M. de Broglie, que ce journal avait publiée et que nous avons reproduite :

Au directeur du Temps.

Monsieur,

Il n'y a rien d'étonnant à ce que M. le duc de Broglie ne garde pas le souvenir de toutes les conversations qu'il a pu avoir depuis trois ans avec ses collègues; mais, quant à moi, j'ai parfaitement présente à l'esprit, dans ses moindres détails, celle que j'ai eu l'honneur d'avoir avec lui et que j'ai rapportée dans la lettre que vous avez publiée le 26 avril dernier. Cette conversation a été tenue au mois de mars 1873, dans un wagon, sur la ligne de la rive gauche, en présence de plusieurs députés; elle n'avait donc rien de privé, et j'ai pu, ce me semble, sans blesser en quoi que ce soit la délicatesse, en faire part au public.

Quant au langage tenu par mon éminent interlocuteur, je suis certain non-seulement de n'en avoir pas exagéré, mais d'en avoir plutôt atténué le sens; car je n'ai rien dit des alliances que le scrutin de liste, dans la pensée alors formellement exprimée par M. le duc de Broglie, était destiné à favoriser.

Veuillez agréer, etc.

EMILE BEAUSSIRE.

Paris, 7 juin 1875.

Le même journal publie une nouvelle lettre de M. de Broglie, relative à la même polémique, et dont voici le texte :

Au directeur du Temps.

Monsieur,

Je croyais m'être expliqué assez clairement, et aucun de vos lecteurs ne partagera, je crois, le doute que vous persistez à exprimer.

Je voterai sans hésitation pour le scrutin d'arrondissement.

Veuillez agréer, etc. BROGLIE.

Paris, 7 juin.

Les préfets font, de nouveau, de fréquents voyages à Paris depuis quelque temps. La semaine passée, M. Buffet a reçu les préfets du Rhône, d'Indre-et-Loire, de Vaucluse, du Lot, du Cher, de la Loire-Inférieure, de la Gironde, de l'Hérault, de l'Yonne, de la Nièvre, de l'Eure, de la Sarthe, etc.

M. le ministre de la guerre vient d'arrêter les divers modèles de situations d'effectifs de la réserve et de la disponibilité, au 1er de chaque mois, par corps d'armée et subdivisions régionales. Ces situations devront être établies pour être envoyées à l'administration centrale, afin que le ministre soit toujours au courant du nombre d'hommes disponibles.

Ces modèles s'appliqueront à l'armée territoriale lorsque son organisation aura lieu.

Ils constitueront un vrai tableau synoptique des forces militaires de la France.

Conformément à une décision du ministre de la guerre, approuvée par le maréchal de Mac-Mahon, voici comment sont réglés les traitements des aumôniers de l'armée :

L'aumônier en chef recevra	6,000 fr. par an
Les aumôniers de corps d'armée	4,000
Les aumôniers titulaires	2,000

Enfin, les aumôniers auxiliaires jouiront seulement d'une indemnité annuelle de 400 francs, mais ils pourront cumuler cette allocation avec un autre traitement.

D'après le projet de budget de la Ville pour 1876, projet qui vient d'être distribué aux membres du conseil municipal, l'octroi procurerait à la Ville une recette de 113,190,000 fr., soit 50,000 fr. de plus que le chiffre porté en 1875.

Cette évaluation ne semble point exagérée. Depuis quelque temps, en effet, les produits de l'octroi suivent une marche ascendante, et, en prenant pour base le rendement des cinq premiers mois, le chiffre prévu cette année sera certainement dépassé.

Sans s'être encore prononcé officiellement, le conseil d'Etat a pourtant déjà examiné le projet de chemin de fer sous-marin entre la France et l'Angleterre.

La majorité de ses membres se montre en principe favorable à l'entreprise. Mais comme cette assemblée désire être complètement renseignée sur la possibilité d'exécuter de pareils travaux, elle a chargé l'un de ses membres, M. Collignon, ingénieur en chef des ponts et chaussées, de préparer un rapport relatif au chemin de fer sous-marin.

Si le scrutin de liste est adopté, il a été décidé que M. Thiers se présenterait dans le plus grand nombre possible de départements, quarante, cinquante, soixante au besoin. L'ancien président aurait adhéré à cette résolution des comités républicains.

M. le général Lavoignet, le héros du Bourget, vient d'être victime d'un bien fatal accident.

Le général se baignait hier dans la Seine, lorsqu'il a été frappé d'une congestion subite. On est accouru à son secours, mais il avait déjà rendu le dernier soupir.

Le dernier fils de M. le comte de Paris, le prince Charles d'Orléans, à peine âgé de cinq mois, est mort hier soir subitement entre les bras de son père, à la suite d'une convulsion. On peut se représenter, plus que la décrire, la douleur du prince et de la princesse, que la faible santé de leur enfant et ses souffrances presque ininterrompues depuis sa naissance n'avaient pourtant pas préparés à un malheur si soudain.

C'est à Dreux que sera inhumé le prince Charles, en présence de ses parents, qui assisteront seuls, dit-on, aux cérémonies funèbres.

A Paris, c'est à Sablonville, à dix heures précises, dans la chapelle Saint-Ferdinand, qu'une messe sera dite, à laquelle assisteront les princes de la famille d'Orléans, ainsi que leurs serviteurs et leurs amis. (Journal des Débats.)

Le Constitutionnel cite un détail intéressant du voyage de la grande-duchesse Marie de Russie, la veuve du duc de Leuchtemberg, fils du prince Eugène de Beauharnais, et dont on connaît l'influence sur l'esprit de son frère, le czar Alexandre.

La grande-duchesse Marie de Russie, sœur de l'empereur Alexandre, vient de quitter Florence pour retourner en Russie.

On connaît l'attachement que cette princesse a toujours conservé pour la France, malgré nos malheurs. En voici une nouvelle preuve :

A la veille même de son départ d'Italie, un des Russes les plus sympathiques à la France lui ayant demandé qu'elles étaient ses commissions pour Paris, la grande-duchesse lui a répondu textuellement :

"Dites à Paris que je l'aime et l'aimerai toujours, et dites à la France qu'elle me trouvera toujours entre ses ennemis et elle."

—N'est-ce pas affreux qu'un pauvre petit enfant de six ans soit assez torturé par ses parents pour qu'il cherche à mourir ? Et connaissez-vous rien de plus navrant que le drame que voici, lequel s'est passé hier tout près de Paris, à Plessis-sur-Marne ?

Dans ce village habitait un enfant, le fils de deux paysans nommés les époux Retty. C'était à qui le battrait le plus, de son père ou de sa mère.

Si bien qu'avant-hier matin, roué de coups, pouvant à peine se traîner sur ses pauvres petites jambes, il descendit dans la cour de la ferme, où était attaché un bull-dog féroce.

Il s'approcha résolûment à portée de l'animal et lui dit :

—Tom, veux-tu me manger ?

Le chien le regarda, grogna, mais ne bougea pas.

—Tom, reprit le petit, il faut que tu me manges, d'abord, papa me bat trop, et puis je t'assure que je suis très bon.......... Voyons, Tom.... je ne me défendrai pas.

Et il jeta un caillou au chien qui, furieux, se précipita alors sur lui sans que l'enfant fit un pas en arrière, et le renversa, lui enfonçant ses crocs dans les épaules !

Au moment où un voisin sauta par une fenêtre qui donnait sur la cour pour le sauver, à coups de bâton, il fit lâcher le chien.

L'autorité judiciaire a été prévenue.

M. Thiers a reçu du sénateur italien Alfieri la dépêche suivante :

Monsieur Thiers, Paris.

Veuillez faire agréer à la famille Rémusat la douloureuse sympathie des libéraux italiens, et particulièrement de sa famille.

Sénateur ALFIERI.

M. Thiers a répondu :

A M. le Sénateur Alfieri, à Florence.

La famille de Rémusat vous remercie de la sympathie que vous lui exprimez. Elle me charge de vous dire combien elle en est profondément touchée.

UN SEDAN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

Le Courrier de France publie un long article dans lequel il s'efforce de démontrer que la France a triomphé sur tous les points, commerce, industrie, commerce.

Le Courrier de France intitule son article : Un Sedan industriel et commercial.

Ce titre est faux; cette assertion ne nous paraît pas ; elle appartient à la nature des choses, dont elle découle.

Il s'agit de savoir si la France, après avoir vu s'évanouir à Sedan sa puissance et son prestige militaire, verrait aussi s'évanouir son prestige industriel et commercial, par suite de la même prétention et de la même incurie.

Il est hors de doute que le débordement de notre budget des dépenses et que la multiplicité de nos impôts indirects ont très sensiblement élevé le prix de revient de la fabrication de nos articles de consommation extérieure et d'échange universel, conséquemment, de concurrence avec les produits du dehors, de même que le Pall-Mall Gazette. "Si les autres nations, dit ce dernier journal, reconnaissent hautement à la France le droit, non de s'armer, ... mais de travailler à sa réorganisation ....., il n'en est pas moins à désirer qu'elle ne re... qu'au prix de périls aussi grands qu'immédiats."

En somme, à l'exception du ....., qui reste fidèle à ses habitudes de paroxysme exagéré, presque tous critiquent les détails dans la situation et la présentation de la Gazette officielle, de Berlin, contre toute intention belliqueuse de la part de l'Allemagne lors de la récente crise, confirment ces impressions, corroborées encore par le télégramme de Vienne, qu'on a lu plus haut, dans les Dépêches télégraphiques.

Ajoutons que l'entrevue des trois empereurs à Ems, qui, il y a quelques jours, paraissait certaine, n'aura décidément pas lieu. Aucune invitation de ce genre n'a été adressée à l'empereur d'Autriche, et l'on télégraphie de Vienne que cette entrevue est regardée comme n'ayant plus aucune raison d'être.—B. LOUIS.

—M. de Bismarck vient de recevoir une députation de l'Université de Strasbourg qui a appelé son attention sur la nécessité de construire un nouveau local pour cette Université. Le chancelier a promis d'accéder à ce désir.

—Le prince de Polignac, attaché militaire de France à Berlin, est sur le point de quitter cette ville avec un congé prolongé.

Dans l'une de ses dernières audiences, le tribunal civil de Marseille a rendu son jugement dans l'affaire de Mme veuve Roux contre la ville de Marseille.

On se rappelle que le mari de Mme veuve Roux, inspecteur de la police sous l'empire, mourut des suites des mauvais traitements dont il fut l'objet lors des événements du 4 septembre.

Mme veuve Roux demandait 50,000 francs de dommages-intérêts. Le tribunal, après avoir entendu Me de la Marche, avocat, et les conclusions du ministère public, lui a accordé 28,000 francs.

—On se souvient de l'orage que souleva en 1873, au sein du conseil municipal de Paris, le refus de l'administration supérieure d'accorder une subvention spéciale aux délégués-ouvriers envoyés par le comité de Paris à l'Exposition universelle de Vienne.

Si nous sommes bien informés, le même fait ne tardera pas à se reproduire.

Plusieurs membres du nouveau conseil municipal vont, en effet, voter une allocation en faveur d'une délégation ouvrière qui, l'année prochaine, doit se rendre à l'Exposition internationale de Philadelphie.

En attendant cet incident imprévu, un comité s'est déjà formé pour arriver au but et recueillir les souscriptions volontaires. Ce comité, qui compte des représentants de toutes les corporations depuis celle des lingères jusqu'à celle des porteurs de journaux, vient d'élire son caissier. Et ce caissier n'est autre que M. Edouard Lockroy. Il était difficile de faire un choix plus spirituel.

—Voici un échantillon du ton et du langage qui sont habituels aux feuilles républicaines; c'est le commencement d'un article de la République française :

Nous n'avons jamais abusé de M. Veuillot. Ce vieux Figaro de sacristie, de Géronte qui fait métier d'exciter et d'exploiter les "folies hystériques des vieilles femmes", nous a toujours inspiré un tel dégoût, que nous avons résisté à la tentation de nous servir de ses articles. Cependant il ne faut pas oublier que ce farceur est aujourd'hui le chef, le docteur et le père de l'Eglise ultramontaine..... C'est pour lui qu'ils travaillent et qu'ils ont travaillé depuis vingt-cinq ans. C'est lui qui conduit les cohortes de pèlerins; c'est lui qui force les politiques à croire aux miracles, ou à faire semblant, comme des imbéciles.

Si M. Veuillot consentait à remplacer l'eau bénite par le pétrole, le ..... radicale lui prodiguerait des flatteries au lieu de ces injures. Ce que nous voulons constater, c'est le langage déplorable et les procédés que la République tend à introduire dans les mœurs de cette nation qui jusqu'ici a eu une réputation si méritée de convenance et de courtoisie. (Univers)

NAVIRE ABANDONNÉ DANS LES GLACES. —L'équipage de la goëlette Violette, de Granville, abandonnée dans les glaces, le 12 mars 1875, auprès de la baie Sainte-Marie-Terre-Neuve, a été rapatrié par le steamer de Liverpool, arrivé mercredi au Havre.

La Violette était partie le 31 décembre 1874 de la Pointe-à-Pitre pour St-Pierre Miquelon, avec un chargement de sucre et de marchandises diverses. Elle était arrivée en vue de Saint-Pierre-Miquelon lorsqu'elle se trouva retenue par une violente bourrasque de neige, en même temps que ce convoi était entravé par la glace.

A partir du 14 février, le navire, complètement pris dans une banquise qui dérivait au gré du vent, ne gouvernait plus.

Le 20, la banquise se trouva poussée dans la baie de Sainte-Marie.

L'intensité du froid avait rendu malade une grande partie de l'équipage. La provision de charbon fut rapidement épuisée, et les malheureux marins furent réduits à avoir recours à des débris de mâture du bord pour se chauffer.

Pour comble de souffrances, les vivres manquèrent complétement. Pendant 20 jours l'équipage n'eut pour nourriture que de la cassonade et de la mélasse, qui faisaient partie de la cargaison.

Enfin, un habitant de Sainte-Marie réussit à venir à bord; le second capitaine se rendit avec lui à terre, en passant sur les glaces afin d'aller chercher quelques provisions. A terre, il ne parvint à se procurer qu'un seul baril de farine que l'on transporta à bord avec les plus grandes difficultés.

On dut prendre toutes les précautions pour faire durer cette dernière et faible ressource. Le navire, toujours pris dans les glaces, menaçait d'être écrasé; le capitaine et plusieurs hommes de l'équipage étaient malades.

On tint conseil, et il fut décidé qu'on abandonnerait le navire, la position n'étant plus tenable.

Le 2 mars, l'équipage se réfugia à terre et fut recueilli par des pêcheurs de la baie.

Dès le lendemain, un certain nombre des gens de la côte s'étaient rendus à bord de la Violette pour piller la cargaison, lorsque le vent venant à changer la banquise se détacha, entraînant avec elle trente-quatre de ces hardis maraudeurs; treize d'entre eux moururent de froid dans la nuit, et les autres ne furent recueillis que cinq jours plus tard par une goëlette anglaise qui, n'ayant pas suffisamment de vivres pour ce supplément de bouches inutiles, les transborda sur un steamer allemand, qui les débarqua à Halifax.

Le 8 mars, le capitaine, M. Jorst, a succombé à Sainte-Marie.

Quelque temps après, l'équipage réussit à gagner un poste télégraphique, situé à 30 milles environ du lieu du naufrage, et informa par dépêche le consul français de Saint-Jean de Terre-Neuve de sa situation.

Enfin, le 4 avril, l'équipage arriva à Saint-Jean, d'où il repartit pour se rendre à Halifax. C'est dans ce port qu'il s'est embarqué à destination de Liverpool, d'où il est arrivé l'autre jour au Havre.

Nous disions que Mlle Dosne n'avait jamais voulu entendre parler d'inaugurer l'hôtel de la place Saint-Georges un vendredi.

Autre cancan, venant de la même source.

Il paraît que la belle-sœur de Thiers a en égale horreur le vin ou le sel renversé sur la nappe.

On sait que, d'après une vieille superstition, on doit, lorsqu'il vous arrive de bousculer la salière, prendre une pincée de sel et la jeter par dessus son épaule.

Mlle Dosne n'y manque jamais, y eût-il treize personnes à table.

Ce ne doit pas toujours être gai pour les domestiques, qui doivent se méfier pour leurs yeux.

M. Jules Favre n'a pas ri du tout en ouvrant son courrier hier matin.

Il paraît que parmi les lettres s'en trouvait une ainsi conçue :

Havre,
Avocat,
Vaniteux,
Radoteur,
Ruiné !

L'auteur n'avait pas signé son acrostiche. Une violette pour la modestie, quoi !

GASTON VASSY.

Nous empruntons au Figaro le mot de la fin ; la scène se passe à la ... chambre correctionnelle :

On annonce un individu prévenu d'ivresse et de menaces envers un agent :

Le gardien de la paix, à la suite de sa déposition, ajoute que le prévenu l'a menacé de faire part de ses griefs au Rappel.

M. le président.—Au Rappel ?...

Le prévenu.—Oui, mon juge... c'est un journal.

M. le président.—Ah vous vous occupez de journaux ! Eh bien, puisque vous devez vous plaindre au Rappel, vous lui direz que le tribunal vous a condamné à ..... de prison. .....

SPECTACLES, BALS, &c.

Célébration du 4 Juillet

GRAND FÊTE D'ÉTÉ, ... au profit des ..... Comtés de la Louisiane,

Aux Fair Grounds.

Le Dimanche, 4 Juillet 1875.

COMITÉ D'ARRANGEMENTS:

[illegible]

Restaurants, Hotels, &c.

Grand' Ile.

PENSION PRIVÉE.

[illegible]

Pour plus de détails s'adresser à GEO. WILLOZ, Propriétaire.

26 juin—1m.

Baie St-Louis.

MME CHABERT prévient ses connaissances que sa pension à la Baie St-Louis est ouverte depuis le 1er de juin.

HOTEL SHADY GROVE, à BILOXI, (Mississippi.)

M. URBAIN RAMBAUD a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il vient de réparer son hôtel et qu'il est prêt à recevoir tous ceux qui voudront bien y venir passer la saison d'été. On trouvera chez lui tout le confort désirable. Des prix seront des plus modérés.

HOTEL DE L'EUROPE, A Biloxi.

M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il vient de réparer son établissement et qu'on y trouvera à des prix modérés, tout le confort désirable. Il se recommande aux voyageurs et aux touristes de la Nouvelle-Orléans.

27 mai—3m.

OUVERTURE DU

RESTAURANT et HOTEL De Joseph Pacteau,

Le 1er mai 1875,

A EST-PASCAGOULA, MISS.

J'ai l'honneur d'annoncer à mes amis ..... que j'ouvrirai mon hôtel et restaurant, le 1er mai 1875, à Est-Pascagoula. On y trouvera .....

Restaurant des Quatre-Saisons.

MR. JOHN BOSIO, propriétaire du Restaurant des Quatre-Saisons, [illegible]

Commercial Restaurant,

MM. GERMAIN & AUGUSTE, PROPRIÉTAIRES.

On y trouvera ..... Le restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

DIVERS.

L'Union Française.

BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 9.

[illegible]

Président, EDGAR LAROE.

AU PUBLIC.

Aux personnes qui souffrent de Rhumatisme et de Névralgies. Témoignage local.

NOUS, soussignés, résidents de la ville de la Nouvelle-Orléans, avons fait l'essai de l'"Anti-Rheumatic Mixture", de W. L. Jurgielewicz, et avons trouvé les vertus merveilleuses annoncées. Nous le recommandons avec plaisir aux personnes qui souffrent de rhumatisme et de névralgie.

Voir l'annonce.

[illegible]

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

Au No. 3 de la rue Carondelet, à côté de la banque Nationale de l'Union.

Cette compagnie incorporée en 1857, assure contre les risques de mer, de rivières et d'incendie. Elle règle et paie promptement les pertes. A. CHIAPELLA, président. J. M. CRAWFORD, secrétaire.

—DIRECTEURS.—

Victor Maignan, W. B. Schmidt, L. F. Générès, A. Rousseau, B. Saloy, H. Lanaux, J. Bayle, H. Gally, A. Chiapella.

12 fév—1an

Wm. H. SHEPARD,

166.........RUE DU CAMP.........166

Agent général pour la vente de la Machine à fourbir, patentée, de Pirrong.

Patentée du 13 octobre 1874.

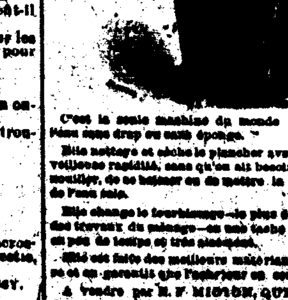

C'est la seule machine du monde qui prend l'eau sans drap ou sans éponge.

[illegible]

J. A. LACROIX,

[illegible]

ATTENTION!!!

ATTENTION!!!

Jos. B. Hubbard

MARCHAND DE

MEUBLES

COIN

REMPARTS ET PERDIDO

Continue à écouler son stock.

Le public est invité à se pourvoir chez lui.

Les Meubles sont à la fois élégants et solides, parfaitement fabriqués et d'un fini achevé.

GRAND CHOIX DE

MEUBLES DE SALON,

De tout genre, composés de 7 à 10 pièces, faits ici ou reçus des premières manufactures des Etats-Unis, à vendre par

JOSEPH B. HUBBARD,

Coin Remparts et Perdido.

AUSSI :

Sofas, Fauteuils, Berceuses, Chaises longues, Tables à ouvrage, Pupitres pour dames, Tables de milieu, Etagères avec Glaces françaises, Consoles, Bureaux.

L'attention publique est appelée sur l'assortiment de

CHAISES FINES EN OSIER

Fabriquées par Thonet frères, à Vienne, Autriche, et qui ont obtenu 36 médailles de première classe depuis 1851.

AUSSI—Sur un magnifique choix —DE—

CHAISES DE LUXE

Dorées et ornées d'incrustations, venant de Paris, et destinées aux réceptions.

JOS. B. HUBBARD,
122 Remparts, coin Perdido.

MEUBLES DE

Chambres à Coucher

—DE TOUTES SORTES—

A DES PRIX TRES BAS.

Dessous de lits à ressorts des derniers et des meilleurs modèles.

PLUMES D'OIES

Echelles et Porte-Vêtements.

Meubles de salle à manger,
Meubles de Bibliothèque,
Meubles de Vestibule,
Meubles pour Cuisine.

VOYEZ PAR VOUS-MÊMES
VENEZ
TOUT EXAMINER CHEZ
JOS. B. HUBBARD.

LOTERIE.

OCCASION RARE.

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE LA LOUISIANE

LE SAMEDI,
26 Décembre 1875,

UN GRAND TIRAGE EN OR.

Gros lot—$100,000!

Un lot à chaque six billets !

3580 LOTS,

Le tout s'élevant à plus de

UN DEMI-MILLION EN OR !

[illegible]

Grand Concert Promenade

[illegible]

VOYEZ LE PLAN!

PLAN EXTRAORDINAIRE!

20,000 BILLETS A $50.

[illegible]

Remarquez et souvenez-vous

Qu'un grand tirage en or,

Le 26 décembre 1875,

TOUS LES BILLETS

Vendus pour des greenbacks

TOUS LES LOTS

Payés en Or.

On demande des agents pour tous les Etats, tous les comtés, toutes les villes et tous les villages de l'Union.

On exigera d'excellentes recommandations

qui devront invariablement accompagner les demandes d'emploi.

S'ADRESSER A LA

Compagnie de Loterie de la Louisiane

Nouvelle-Orléans.

[illegible]

ASSURANCES

[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Commerce.

[illegible]

L. C. ARNY,

[illegible]

Maison établie en 1837.

E. DYFARD,

Importateur et marchand de

QUINCAILLERIE,

[illegible]

L. GIROT,

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

[illegible]

Chaussures.

LE MAGASIN ROUGE!

Coin Royale et Dumaine.

[illegible]

M. LION, Agent.

ERNEST CABAUD,

[illegible]

PREMIÈRE FABRIQUE DE Chaussures à Vis.

PIERRE PAVIA,

INVENTEUR BREVETÉ ET FABRICANT

Pharmacie E. Deléry,

[illegible]

Collége Commercial de Dolbear

[illegible]

$50, $100, $500, $1000,

[illegible]

LE PROFESSEUR LENORMAND

[illegible]

Maison établie en 1836.

CASSIDY & MILLER,

Voiliers,

[illegible]

RÉPARATIONS PROMPTES.

ANTI RHEUMATIC MIXTURE.

[illegible]

W. L. JURGIELEWICZ.

A. Carrière & Co.,

[illegible]

Pédiculine de la Consomption.

[illegible]

$1000.00

[illegible]

JOS. DAVID,

[illegible]

ENCAN.

[illegible]

MEUBLES

M. M. & J. L. MONTGOMERY,

Marchands de Meubles

[illegible]

MEUBLES

J. DESCA,

ANCIENNE MAISON L. MEULOR.

[illegible]

PRINTING
EUREKA OFFICE
NATCHEZ STREET

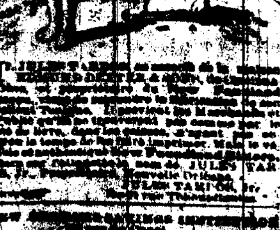

[illegible]

JULES TARDOS, Jr.

[illegible]